



**BUREAU SYNDICAL DU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES
Mercredi 19 SEPTEMBRE 2018 à 17h.
Salle de réunion du S.D.E.V.**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DU
19 SEPTEMBRE 2018
ORDRE DU JOUR DU BUREAU**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau en date du 13 juin 2018,
2. Attribution de subventions au titre du FACE pour l'année 2018,
3. Attribution de marchés subséquents à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public pour la période 2015-2018,
4. Sortie de biens de l'inventaire,
5. Questions diverses.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU SDEV

L'an deux mille dix-huit,
Le mercredi dix-neuf septembre
à 17 heures,

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, dûment convoqué par courrier en date du 05 septembre 2018, s'est réuni à Epinal, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAMPAGNE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h05,

Monsieur Paul RAFFEL, membre du BUREAU, a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des Membres du Bureau présents, ainsi que Madame Odile DURANT-FRECHIN, Payeur Départemental.

SONT PRESENTS :

Monsieur Gilles CHAMPAGNE
Monsieur Patrice BERARD
Monsieur Frédéric BOTZUNG
Monsieur Michel FORTERRE
Monsieur Mustafa GUGLU
Monsieur Alain PIERRE
Monsieur Paul RAFFEL
Monsieur Denis RIVAT
Monsieur Bienvenu RUGGERI
Monsieur Gérard TISSERANT
Monsieur Jean-Marie VOIRIN

SONT EXCUSES/ABSENTS :

Madame Raphaëla CANTERI
Monsieur Lionel LECLERC
Monsieur Serge RENAUX

Monsieur Claude PHILIPPE, décédé
Monsieur Jacky GUIBERTEAU, démissionnaire

En préambule, Monsieur le Président présente à l'ensemble des Membres, Madame Béatrice BIANCO, Assistante de Direction en mission temporaire de remplacement de Madame Victoria D'ABRAMO, placée en congé maternité jusqu'au mois de janvier 2019.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical du 13 juin 2018

Monsieur le Président propose aux Membres d'approuver le compte-rendu de la réunion du Bureau Syndical qui a eu lieu le 13 juin 2018. Ce compte-rendu a été communiqué à l'ensemble des Membres du Bureau Syndical le 05 juillet 2018, via Xactes.

DELIBERATION N° B34/19-09-2018:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, approuve le compte-rendu de la réunion du BUREAU du 13 juin 2018.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

2 - Attribution de subventions au titre du FACE pour l'année 2018

Le SDEV est chargé de définir les modalités de répartition des aides dans le cadre des différents sous-programmes du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE). Chaque année le SDEV procède, conformément aux modalités de répartition définies par le COMITE SYNDICAL, à l'attribution des subventions au titre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification.

Une partie des crédits du FACE pour l'année 2018 a été répartie par la COMMISSION FACE du SDEV le mercredi 19 septembre 2018 à 16h30 conformément à la délibération du 25 juin 2014 du COMITE SYNDICAL (Délibération n°24/25-06-2014). Et ce, suite à l'attribution d'une partie des crédits les 18 avril et 13 juin derniers.

Il revient ensuite au BUREAU d'attribuer les subventions du FACE pour l'année 2018 conformément à la délibération du COMITE SYNDICAL du 15 mai 2014 (Délibération n°18/15-05-2014) et suivant les dernières actualisations des taux de subventionnement du FACE pour le sous-programme relatif aux extensions et les modifications des participations communales pour les projets relatifs au réseau électrique.

Pour mémoire, le montant des crédits attribués par le FACE pour l'année 2018 au Département des VOSGES s'établit comme suit :

- 1 268 k€ pour le sous-programme renforcement ;
- 317 k€ pour le sous-programme extension ;
- 380 k€ pour le sous-programme enfouissement ;
- 285 k€ pour le sous-programme sécurisation de fils nus ;
- 255 k€ pour le sous-programme sécurisation de fils nus de faible section.

Soit un total de 2 505 000 € contre 2 531 000 € (soit – 26 000 € par rapport à 2017).

Outre la baisse globale des crédits (- 1,02 %), il est à noter que le déclouisonnement espéré des sous-programmes renforcement et extension n'a pas été acté.

Les crédits attribués les 18 avril et 13 juin 2018, l'ont été comme suit :

- Sous-programme renforcement : 1 dossier a été retenu pour un montant de travaux de 18 400,00 € T.T.C. (15 333,33 € HT). Ainsi, le montant de subventions est de 12 266,67 € (80% du H.T.). Il reste ainsi pour l'année 2018, 1 255 733,33 € de subventions à attribuer pour ce sous-programme.

- Sous-programme extension : 17 dossiers ont été retenus pour un montant de travaux de 387 700,00 € T.T.C. (323 083,33 € HT). Ainsi, le montant des subventions correspondant s'élève à 193 850,00 € (60 % du HT). Il reste ainsi pour l'année 2018, 123 150,00 € de subventions à attribuer pour ce sous-programme.

- Sous-programme enfouissement : l'enveloppe a été consommée. Le Bureau a déjà voté une enveloppe exceptionnelle de 480 383,35 €.

- Sous-programme sécurisation de fils nus : 4 dossiers ont été retenus pour un montant de travaux de 206 000,00 € TTC (171 666,67 € HT). Ainsi le montant des subventions correspondant s'élève à 137 333,33 € (80 % du HT). Il reste ainsi pour l'année 2018, 147 666,67 € de subventions à attribuer pour ce sous-programme.

- Sous-programme sécurisation de fils nus de faible section : 1 dossier a été retenu pour un montant de travaux de 41 800,00 € TTC (34 833,33 € HT). Ainsi le montant des subventions correspondant s'élève à 27 866,67 € (80 % du HT). Il reste ainsi pour l'année 2018, 227 133,33 € de subventions à attribuer pour ce sous-programme.

Le tableau définitif des propositions de la Commission Compétente réunie ce même jour à 16h30, est présenté au cours de la séance du BUREAU et soumis à l'approbation de l'ensemble des Membres.

- Sous-programme extension : 7 nouveaux dossiers sont proposés pour un montant de subventions de 123 250 €, correspondant à 60 % du montant HT des travaux, soit 205 416,67 € (246 500 € TTC). L'enveloppe de subventions serait ainsi consommée entièrement pour ce sous-programme.

- Sous-programme renforcement : 14 nouveaux dossiers sont proposés pour un montant de subventions de 720 666,67 €, correspondant à 80 % du montant HT des travaux, soit 900 833,33 € (1 081 000 € TTC). Il resterait ainsi pour l'année 2018, 535 066,66 € de subventions à attribuer pour ce sous-programme.

Monsieur Patrice BERARD s'étonne de ne pas voir indiquer des dates de dépôt pour tous les dossiers.

Monsieur le Président précise que les dossiers présentés sont bien chiffrés mais que le Syndicat n'a pas encore reçu l'ensemble des délibérations correspondantes de la part des Communes concernées. Dans l'hypothèse où une Commune renoncerait à son projet, un autre lui sera substitué.

Monsieur Florent DUVAL ajoute que cela n'a pas d'incidence par rapport au Ministère qui souhaite une liste indicative de projets et non une liste définitive.

Monsieur Denis RIVAT s'inquiète de savoir si la réunion de la Commission qui s'est déroulée ce jour était la dernière de l'année ?

Messieurs CHAMPAGNE et DUVAL lui indiquent que non. Au moins, une réunion sera encore tenue d'ici la fin de l'année ; d'autres dossiers étant encore en cours de chiffrage.

Monsieur le Président souligne d'ailleurs le travail fourni par les équipes afin de chiffrer tous ces projets pendant l'été.

Il ajoute que l'on peut être optimiste quant à la consommation totale de l'enveloppe 2018, et remercie les Services et Monsieur DUVAL pour leur vigilance quant à la bonne consommation des crédits disponibles.

- Sous-programme sécurisation : 3 nouveaux dossiers sont proposés pour un montant de subventions de 174 400 €, correspondant à 80 % du montant HT des travaux, soit 218 000 € (261 600 € TTC). L'enveloppe de subventions serait ainsi consommée entièrement pour ce sous-programme.

Monsieur Patrice BERARD trouve l'écart de 30 000 € entre les crédits attribués et crédits disponibles très conséquent.

Monsieur Florent DUVAL précise que s'il est inscrit un montant de subventions bien supérieur à celui encore disponible, c'est parce que les chiffrages réalisés sont généralement « larges » puisque prenant en hypothèse le remplacement de tous les supports en aérien, alors qu'à la réalisation des travaux certains peuvent être réutilisés au vu des résultats des études d'exécution menées avec le logiciel CAMELIA simulant les efforts sur les lignes aériennes.

Monsieur Patrice BERARD le remercie de l'explication et convient que le risque, même s'il est existant, est calculé.

Monsieur le Président ajoute que dans l'hypothèse où les crédits s'avéreraient insuffisants, un projet peut toujours être décalé dans le temps. Cela n'impacte en rien les budgets communaux.

- Sous-programme sécurisation de fils nus de faible section : 6 nouveaux dossiers sont proposés pour un montant de subventions de 230 800 €, correspondant à 80 % du montant HT des travaux, soit 288 500 € (346 200 € TTC). L'enveloppe de subventions serait ainsi consommée entièrement pour ce sous-programme.

Aucune autre question n'étant soulevée, il demande aux Membres du Bureau de se prononcer sur ces propositions.

DELIBERATION N° B35/19-09-2018 :

Entendu son rapporteur et après en avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, adopte les propositions d'attribution des subventions du FACE émises par la COMMISSION compétente réunie le 19 septembre 2018 et dont le détail est joint en annexe 1 à la présente délibération.

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du SDEV pour l'année 2018.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

3 – Attribution de marchés subséquents à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public pour la période 2015-2018

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence du 06 octobre 2014 portant sur l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public (mâts et candélabres, consoles et crosses, luminaires et projecteurs, lampes, accessoires) à apporter au SDEV, à réaliser entre le 1^{er} janvier 2015, ou à compter de la date de notification du marché si elle est postérieure, et le 31 décembre 2018, la Commission d'Appel d'Offres compétente s'est réunie les 1^{er} et 17 décembre 2014 pour attribuer ledit accord-cadre.

10 entreprises se sont vues attribuer l'accord-cadre :

- L'entreprise BG LUM de CREHANGE (57),
- L'entreprise COMATELEC de ROISSY CHARLES DE GAULLE (95),
- L'entreprise ECLATEC de LAXOU (54),
- L'entreprise FIMEC de NORROY LE VENEUR (57),
- L'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52),
- L'entreprise LED de VILLERS LES NANCY (54),
- L'entreprise LUMIN&SENS de METZ (57),
- L'entreprise SELUX de MIRIBEL (01),
- L'entreprise THORN de LESQUIN (59), dénommée désormais ZG LIGHTING FRANCE
- L'entreprise VHM de MOLSHEIM (67),

Conformément à la délibération du Bureau N°B52/17-12-2014, Monsieur le Président du SDEV a signé les accords-cadres avec les entreprises attributaires le 15 janvier 2015.

Des consultations pour l'attribution de marchés subséquents ont été effectuées. Les lettres de consultation ont été envoyées aux entreprises attributaires de l'accord-cadre **le 24 août 2018** pour l'ensemble des consultations. La date limite de réception des offres est fixée au **12 septembre 2018 à 11H00**.

Les Membres du BUREAU sont désormais invités à autoriser Monsieur le Président du SDEV à signer les marchés subséquents aux accords-cadres signés avec les entreprises susmentionnées, après présentation de l'analyse des offres.

La liste des marchés subséquents sur lesquels le Bureau est amené à se prononcer est la suivante :

- a) BAINVILLE AUX SAULES : Extension EP route de Rancourt parcelle Robert (affaire 2018/4/013)
- b) DOMMARTIN AUX BOIS : rénovation EP au centre (affaire n° 2015/4/007)
- c) JUSSARUPT : enfouissement EP au Haut Vinot (affaire n° 2016/8/033)
- d) MONTHUREUX SUR SAONE : Extension EP impasse des Halles (affaire n° 2016/5/021)

- e) MONTHUREUX SUR SAONE : Remplacement fils nus avenue de la Gare (affaire n°2018/5/007)
- f) VOMEYCOURT : Enfouissement EP le long de la RD 46 (affaire n°2016/7/005)

Pour mémoire, les critères d'analyse des offres des marchés subséquents sont les suivants : offre économiquement la plus avantageuse selon :

- **Le prix des fournitures (50%)** : Les offres seront notées de 0 à 50 en fonction des prix proposés dans le Descriptif Quantitatif Estimatif (DQE) pour chaque opération définie à l'article 1.2 du Règlement de Consultation. La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =
$$50 \times \frac{\text{prix le plus faible}}{\text{prix proposé par le candidat}}$$
- **L'esthétisme (40%)** : L'esthétique des produits proposés par opération sera notée de 0 à 40 suivant les capacités d'intégration et d'adaptabilité des produits proposés sur le site spécifique à chaque opération. L'offre présentant des caractéristiques esthétiques identiques à celles demandées dans la lettre de consultation recevra une note de 40/40. Les autres offres recevront une note inférieure dégressive en fonction de l'intégration des produits sur le site spécifique de l'opération.
- **Les délais de livraison (10%)** : Les offres seront notées de 0 à 10 en fonction des délais proposés pour chaque opération définie à l'article 1.2 du Règlement de Consultation. La note de chaque candidat, pour ce critère, sera calculée avec la formule suivante =
$$10 \times \frac{\text{délai le plus court}}{\text{délai proposé par le candidat.}}$$

DELIBERATION N°B36/19-09-2018:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'extension EP à BAINVILLE aux SAULES avec l'entreprise ECLATEC (54) pour un montant 176,20 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

DELIBERATION N°B37/19-09-2018:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de rénovation EP à DOMMARTIN AUX BOIS avec l'entreprise ECLATEC (54) pour un montant 6 947.48 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Concernant Jussarupt, Monsieur Denis RIVAT demande comment s'explique la note de l'une et l'autre offre compte-tenu de la différence de prix importante.

Monsieur Florent DUVAL rappelle que le critère esthétique influe sur 40 % de la note, et que depuis le début du marché la règle qui s'applique de façon homogène à chaque consultation est de déduire 5 points pour chaque différence esthétique. De fait, l'une des offres a perdu 15 points sur ce critère en raison de 3 différences par rapport au modèle sollicité par la Commune. Il ajoute qu'en l'espèce toutes les offres reçues étaient inférieures aux estimations réalisées.

DELIBERATION N° B38/19-09-2018:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement du réseau EP à JUSSARUPT avec l'entreprise BG LUM (57) pour un montant 15 150.00 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

DELIBERATION N° B39/19-09-2018:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux de remplacement de fils nus à MONTHUREUX SUR SAONE avec l'entreprise BG LUM (57) pour un montant 2 516.40€ H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

DELIBERATION N° B40/19-09-2018:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'extension EP à MONTHUREUX SUR SAONE avec l'entreprise ECLATEC (54) pour un montant 162.20 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

DELIBERATION N° B41/19-09-2018:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, autorise Monsieur le Président à signer le marché subséquent à l'accord-cadre de fourniture de matériels d'éclairage public relatif aux travaux d'enfouissement réseau EP à VOME COURT avec l'entreprise GHM de SOMMEVOIRE (52) pour un montant 15 868.52 € H.T.; ainsi que tout document y afférent.

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

4 – Sortie de biens de l'inventaire

Suite à l'acquisition de nouveaux matériels, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau de se prononcer sur la sortie de l'inventaire des biens suivants :

- un photocopieur Toshiba 256 – acquis en 2013 – N° d'inventaire 2013-010 (amorti en 2018)
- un photocopieur Toshiba 3540 – acquis en 2013 – N° d'inventaire 2013-009 (amorti en 2018)

DELIBERATION N°B42/19-09-2018:

Entendu son rapporteur, et après avoir délibéré, le BUREAU, à l'unanimité des Membres présents, décide la sortie de l'inventaire comptable du SDEV, des biens suivants :

- un photocopieur Toshiba 256 – acquis en 2013– N° d'inventaire 2013-010 (amorti en 2018)
- un photocopieur Toshiba 3540 – acquis en 2013 – N° d'inventaire 2013-009 (amorti en 2018)

Nombre de Délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

5 - Questions diverses

Aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur le Président laisse la parole à Madame Odile DURANT-FRECHIN, Payeur Départemental.

Cette dernière indique qu'à quelques mois de la fin d'année, la situation comptable est bonne. L'exécution du budget se poursuit. Mais elle signale qu'elle rencontre quelques soucis pour recouvrer des sommes dues par certaines Communes. Elle en arrive à l'étape précédant la mise en mandatement d'office par le Préfet.

Une décision modificative sera à prévoir au prochain Comité Syndical pour l'amortissement d'une subvention enregistrée à l'article 1311.

Monsieur le Président la remercie et ajoute qu'un mail a été adressé à Monsieur le Préfet dans l'après-midi concernant justement un mandatement d'office d'une somme due par une Commune.

Monsieur Frédéric BOTZUNG tient à faire part de ses félicitations concernant le rapport d'activités 2017, qu'il trouve plus lisible que l'année dernière.

Monsieur le Président le remercie, et insiste auprès des Membres du Bureau pour que ce document circule au sein des Conseils Municipaux.

Monsieur Alain PIERRE indique en effet que ce type de document, comme la présentation projetée lors des réunions de circonscription, permet d'expliquer le fonctionnement du Syndicat aux Elus communaux.

Concernant justement les réunions de circonscription en relation avec ENEDIS, Monsieur le Président rappelle les dates et lieux aux Membres du Bureau :

- 25/09 de 10h à 12h : Contrexéville
- 02/10 de 10h à 12h : Cornimont
- 05/10 de 10h à 12h : Liffol le Grand
- 11/10 de 10h à 12h : Sainte Marguerite

- 19/10 de 10h à 12h : prévue initialement à Chavelot, mais finalement se tiendra à Golbey pour cause de travaux.

Il indique par ailleurs que dans le cadre du projet d'extension du bâtiment, une rencontre aura lieu le 3 octobre prochain avec l'architecte.

Monsieur Paul RAFFEL demande si une nouvelle construction est envisagée.

Monsieur le Président indique qu'il y a quelques années, une mutualisation des locaux entre syndicats départementaux avaient été évoquée mais n'avait pu se faire. Aujourd'hui, les locaux sont utilisés à leur maximum et il avait été décidé de voir les possibilités d'extension de ceux-ci par adjonction d'un étage supplémentaire.

L'étude est donc en cours pour envisager toutes les possibilités techniques et financières, car étant propriétaire du bâtiment il faut réfléchir à son devenir (à conserver et aménager ou à vendre).

En parallèle, des démarches sont menées auprès de particuliers propriétaires de terrain à proximité, car les règles d'urbanisme imposent la création de stationnements proportionnellement aux surfaces créées.

L'idée de mutualisation n'est plus d'actualité et il faut donc examiner toutes les solutions pour choisir la plus raisonnable économiquement (extension ou déménagement). Dans tous les cas, compte-tenu de l'augmentation constante des compétences, il est nécessaire de structurer les services en conséquence. Il est nécessaire d'être prudent dans les investissements mais il faut anticiper l'avenir.

Monsieur Michel FORTERRE conclue que le devenir du Syndicat est aussi lié au devenir des Communes.

Monsieur le Président indique que les consultations en vue de la passation des nouveaux marchés 2019-2022 de travaux, extensions, maîtrise d'œuvre, fourniture de matériel d'éclairage public et d'entretien des réseaux d'éclairage public ont été lancées ce vendredi 14 septembre. Les offres sont à remettre pour le 17 octobre.

Concernant la délégation de la compétence éclairage public, Monsieur le Président informe les Membres du Bureau que 18 Communes sur les 507 Communes vosgiennes n'ont pas répondu à la demande du Syndicat, et ce, malgré les différentes relances, effectuées depuis le mois de mars. Globalement, 72 Communes ont délégué l'investissement seul, 194 ont délégué investissement et maintenance, et les 241 autres ne délèguent pas.

Ainsi, 266 Communes ont délégué tout ou partie de leur compétence (contre 217 actuellement), mais il y aura moins de points lumineux à entretenir sur ce prochain marché.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Président lève la séance à 17h55.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces extraits de délibérations après transmission au contrôle de légalité (**effectué le 20 septembre 2018**)
- informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- certifie conforme le présent compte-rendu,
- informe que le présent compte-rendu sera adressé à l'ensemble des Membres de l'instance délibérative et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sous huitaine.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme,


Le Président, Gilles CHAMPAGNE